

**SALAFIN**

**Extrait du prospectus en document unique**

---

**Augmentation du capital social par conversion optionnelle totale  
ou partielle de dividendes au titre de l'exercice 2019**

---

<b>Nombre maximal d'actions à émettre :</b>	<b>239 083 Actions Nouvelles</b>
<b>Prix d'émission de l'action :</b>	<b>542 MAD/Action</b>
<b>Valeur Nominale :</b>	<b>100 MAD/Action</b>
<b>Montant Global de l'Opération (prime d'émission incluse) :</b>	<b>129 582 986 MAD</b>
<b>Période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle du dividende 2019:</b>	<b>Du 28 août au 21 septembre 2020 inclus</b>

**ORGANISME CONSEIL**

**BMCE CAPITAL**   
CONSEIL

**Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux**

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC prise en application de l'article 5 du Dahir n° 1- 12- 55 du 28 décembre 2012 portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, le présent prospectus a été visé par l'AMMC en date du 12 août 2020 sous la référence n° VI/EM/015/2020.

## AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'émetteur ou aux titres proposés dans le cadre de l'opération objet du présent prospectus.

Ainsi, l'investisseur doit s'assurer, préalablement à la souscription, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

A cette fin, l'investisseur est appelé à :

- Attentivement prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations qui lui sont remis, et notamment celles figurant à la section "Facteurs de Risques" ci-après ;
- Consulter, en cas de besoin, tout professionnel compétent en matière d'investissement dans les instruments financiers.

Le présent prospectus ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'opération proposée.

Les personnes en la possession desquelles ledit prospectus viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement collecteur d'ordres ne proposera les instruments financiers objet du prospectus précité qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'AMMC ni l'émetteur (Salafin) ni l'organisme conseil (BMCE Capital Conseil) n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des collecteurs d'ordres.

## I. Structure de l'offre

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actionnaires actuels de Salafin exercerait l'option de conversion intégrale des dividendes ordinaires et exceptionnels au titre de l'exercice 2019, auxquels ils ont droit en actions de la Société, telle que cette opération a été autorisée par l'assemblée générale mixte tenue le 30 juin 2020 en sa forme extraordinaire et dont les caractéristiques et modalités opérationnelles ont été fixées par le directoire du 11 août 2020, le montant global maximal à l'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, s'établirait à 129 582 986 MAD (hors retenues légales<sup>1</sup>).

L'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, sera réalisée par l'émission d'un nombre maximal de 239 083 actions nouvelles à un prix d'émission de 542 MAD, soit une valeur nominale de 100 MAD/action et une prime d'émission de 442 MAD/action.

Il demeure expressément entendu que le montant de cette augmentation de capital par conversion de dividendes pourra être compris entre 0 MAD et 129 582 986 MAD (hors retenues légales<sup>2</sup>) en fonction des actions à émettre au titre de la présente opération.

La souscription des actionnaires donnera lieu dès lors, à une augmentation du capital social d'un montant maximum de 23 908 300 MAD à titre de nominal et d'une prime d'émission d'un montant maximum de 105 674 686 MAD soit, un total de 129 582 986 MAD.

<b>Montant maximum</b>	
Nombre d'actions (fin décembre 2019)	2 945 074 Actions
Nombres d'actions auto détenues	6 Actions <sup>3</sup>
Dividende/Action	44 MAD/Action
<b>Distribution de dividendes bruts</b>	<b>129 582 992 MAD</b>
<b>Montant total de l'opération<sup>4</sup></b>	<b>129 582 986 MAD</b>
<b>Montant maximum</b>	<b>23 908 300 MAD (nominal) et 105 674 686 MAD (prime d'émission)</b>

<sup>1</sup> Déduction faite le cas échéant de tout impôt ou de retenue à la source en application des dispositions en vigueur par le code général des impôts ou des conventions fiscales de non double imposition conclues par le Maroc.

<sup>2</sup> Déduction faite le cas échéant de tout impôt ou de retenue à la source en application des dispositions en vigueur par le code général des impôts ou des conventions fiscales de non double imposition conclues par le Maroc.

<sup>3</sup> Il convient de préciser que les actions auto détenues ne donnent pas droit à une distribution de dividendes.

<sup>4</sup> Il est à noter que le montant total de l'opération ne prend pas en compte les arrondis d'action, d'où l'écart entre le montant de distribution de dividendes bruts et le montant global de l'opération.

## II. Instruments financiers offerts

### 1. Caractéristiques des titres à émettre

Caractéristiques	
<b>Nature des titres à émettre</b>	Actions Salafin, toutes de même catégorie.
<b>Forme juridique</b>	Au porteur, entièrement dématérialisées par inscription en compte chez les intermédiaires financiers habilités et admises aux opérations de Maroclear.
<b>Montant maximum</b>	129 582 986 MAD (dont 23 908 300 MAD de nominal et 105 674 686 MAD de prime d'émission).
<b>Nombre maximum d'actions à émettre</b>	239 083 actions nouvelles.
<b>Prix d'émission</b>	542 MAD par action.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100 MAD par action.
<b>Prime d'émission unitaire</b>	442 MAD par action.
<b>Libération des actions à émettre</b>	Les actions à émettre seront entièrement libérées et libres de tout engagement.
<b>Date de jouissance des titres</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2020 <sup>5</sup> .
<b>Période d'exercice de l'option de conversion</b>	Du 28 Août au 21 septembre 2020 inclus.
<b>Négociabilité des actions</b>	Les actions à émettre, objet du présent prospectus, seront librement négociables à la Bourse de Casablanca.
<b>Date de cotation des actions nouvelles</b>	1 <sup>er</sup> Octobre 2020
<b>Mode de libération des titres</b>	Conversion de dividendes de l'exercice 2019 en actions.
<b>Cotation des nouvelles actions</b>	Les actions à émettre au titre de la présente augmentation du capital social seront admises en 1 <sup>ère</sup> ligne avec les anciennes actions cotées à la Bourse de Casablanca.
<b>Code ISIN</b>	MA0000011744
<b>Droits attachés aux actions à émettre</b>	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits relatifs à la répartition du boni de liquidation. Les nouvelles actions à émettre auront droit au bénéfice de l'exercice 2020. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées. Il n'existe pas d'actions à droit de vote double.

<sup>5</sup> Il est à noter que cette date correspond au droit aux dividendes relatifs à l'exercice 2020 distribuable en 2021

## 2. Caractéristiques de cotation des nouvelles actions

<b>Date de cotation prévue</b>	1 <sup>er</sup> Octobre
<b>Libellé</b>	SALAFIN
<b>Ticker</b>	SLF
<b>Compartiment</b>	Principal B
<b>Secteur d'activité</b>	Sociétés de financement et autres activités financières
<b>Cycle de négociation</b>	Continu
<b>Nombre total d'actions à émettre</b>	239 083
<b>Ligne de cotation</b>	1 <sup>ère</sup> ligne
<b>Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération</b>	BMCE Capital Bourse

### **III. Facteurs de risques liés aux instruments financiers offerts**

---

#### **1. Le risque de liquidité du titre :**

---

Le souscripteur aux actions de Salafin peut être soumis à un risque de liquidité du titre sur le marché boursier. En effet, en fonction des conditions du marché et du prix de vente, la liquidité du titre peut se trouver momentanément affectée. Un actionnaire souhaitant ainsi vendre rapidement sa participation dans Salafin pourrait, dans certaines conditions, voir sa liquidité réduite.

Cependant, l'instrument financier Salafin est un des principaux instruments financiers de la bourse de Casablanca avec un certain dynamisme pour la liquidité du titre par rapport à l'ensemble des instruments cotés à la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, le nombre de titres constituant le flottant à fin juin 2020 (*450 087 actions soit 15,28% du capital social de Salafin*) permet d'assurer une certaine liquidité du titre et de réduire ce risque financier.

#### **2. Le risque de volatilité du titre :**

---

L'action Salafin étant cotée à la Bourse de Casablanca, elle répond aux règles de l'offre et de la demande pour déterminer la valeur de cotation. Le cours des actions est en grande partie déterminé par les perspectives de profits futurs des sociétés cotées anticipées par les investisseurs. Ainsi, en fonction de l'appréciation du titre chez les investisseurs, celui-ci peut subir des fluctuations importantes en fonction de plusieurs paramètres (annonces, communiqué des résultats, perspectives, stratégie de développement, etc.). Ainsi, l'investisseur peut voir son titre se déprécier comme s'apprécier sur le marché boursier marocain.

#### **3. Le risque de perte de valeur de l'investissement**

---

L'investisseur – actionnaire dans le titre Salafin, comme tout actionnaire dans une société (cotée ou non cotée) encours un risque de perte d'une partie (voir de la totalité) de son investissement. Il s'agit d'un risque inhérent à sa situation d'actionnaire, si l'évolution du cours n'est pas favorable.

#### IV. Calendrier de l'opération

Le calendrier de l'Augmentation du Capital Social de Salafin, par conversion de dividendes au titre de l'exercice 2019, se présente ainsi :

Étapes	Date
Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	05-août-20
Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'opération	12-août-20
Visa du prospectus relatif à l'opération par l'AMMC	12-août-20
Réception par la Bourse de Casablanca du dit prospectus	12-août-20
Publication de l'extrait du prospectus sur le site internet de Salafin à la date du visa	12-août-20
Publication des avis relatifs à l'augmentation de capital et détachement du dividende au bulletin de la cote	13-août-20
Publication d'un communiqué de presse par Salafin relatif au visa du prospectus dans un journal d'annonces légales	17-août-20
Détachement du dividende : Ajustement du cours de l'action et purge du carnet d'ordres	25-août-20
Ouverture de la Période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle du dividende 2019	28-août-20
Clôture de la Période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle du dividende 2019	21-sept-20
Réception des bulletins de souscriptions par le centralisateur	22-sept-20
Centralisation définitive et allocation des souscriptions par le centralisateur	24-sept-20
Tenue du directoire devant ratifier l'augmentation du capital	25-sept-20
Réception par la Bourse de Casablanca avant 10H :	
(i) du procès-verbal du Directoire ayant ratifié l'augmentation du capital et	28-sept-20
(ii) des résultats de l'augmentation du capital	
Paiement en espèce des dividendes	29-sept-20
Livraison des nouvelles actions aux teneurs de compte et paiement des soultes par Salafin	30-sept-20
Admission des nouvelles actions en 1ère ligne	
Enregistrement de l'augmentation du capital social en bourse	01-oct-20
Publication par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération au bulletin de la cote	
Publication des résultats de l'opération par Salafin dans un journal d'annonces légales	02-oct-20

## V. Mise à disposition du prospectus

Conformément à la circulaire de l'AMMC, Le prospectus visé par l'AMMC est :

- Remis ou adressé sans frais à toute personne dans la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public :
  - au siège social de Salafin, à Immeuble Zénith Millenium n°8 Sidi Maârouf, Casablanca.
  - et sur son site Web: [https://salafin.com/sites/default/files/2020-08/Prospectus%20en%20Document%20Unique\\_Augmentation%20Du%20Capital%20Social\\_Conversion%20Dividendes%202019.pdf](https://salafin.com/sites/default/files/2020-08/Prospectus%20en%20Document%20Unique_Augmentation%20Du%20Capital%20Social_Conversion%20Dividendes%202019.pdf)
  - siège social de BMCE Capital Conseil, au 63, Boulevard Moulay Youssef - 20000 Casablanca ;
- Disponible sur le site internet de la Bourse des Valeurs (www.casablanca-bourse.com) ;
- Disponible sur le site internet de l'AMMC (www.ammc.ma).

### AVERTISSEMENT

Les informations précitées ne constituent qu'une partie du prospectus visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) en date du 12 août 2020 sous la référence n° VI/EM/015/2020. L'AMMC recommande la lecture de l'intégralité du prospectus qui est mis à disposition du public selon les modalités indiquées dans le présent extrait.